L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 OCTOBRE 1869. | 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 22 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Bros. à leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres, à 1½ heure—Vente importante, sans réserve, de 1,000 caisses bottes, souliers et brodequins qui viennent d'être reçus par les steamers Cortes, Cromwell et Mississippi, directement des manufactures, et faite expressément pour le marché de la Nouvelle-Orléans. C'est le plus grand et le mieux assorti de la saison, et convient parfaitement au commerce de la campagne.

Par J. Dejan, jr. dans sa nouvelle salle d'encan, rue Gravier, coin Carondelet—Meubles, pianos et meubles de bureau.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 3? de la rue de Chartres—Chapeaux laine, feutre, casimir et peluche, lingerie.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ....Rue des Remparts..........185

BAZAR.—Samedi 23 octobre à midi, M. G. de Feriet, encanteur, vendra à la Bourse St Charles, pour le terme de 10 ans, le contrat pour la construction d'un bazar sur l'emplacement qui s'étend entre les magasins rouges, le marché à la viande des rues St-Pierre et Levee. On verra les conditions de cette vente à la page des encans.

ATTENTION!

Au Public—M. D. F. Morphy appelle l'attention des amateurs sur son annonce d'encan sous le titre de Verreries.

THEATRES.

Ce soir, Vendredi, 22 octobre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Omadhaun, drame.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Pocahontas,—et Irish Stew.

THÉATRE ST CHARLES—Cinderella, le quadrille clodoche,—et A Quiet Family.

L'Association des Citoyens.

Cette association qui, depuis fort longtemps, n'avait donné signe de vie, vient de convoquer un meeting au Théâtre National, dans le premier District. Les réunions de l'association ayant eu lieu précédemment au local de l'ancienne Bourse des Marchands, rue Royale, beaucoup de gens ont pu croire que la convocation au Théâtre National, au coin des rues Perdido et Baronne, était faite par une autre société que celle des propriétaires. Mais il n'en est rien et nous sommes heureux de le dire, car nous détestons la division quand il s'agit de libérer sur les intérêts publics. L'association n'a pas changé, mais le mal a empiré; la situation est devenue plus critique, et chacun sent le besoin d'agrandir le cercle de la convocation en y fixant le local dans un centre où les intéressés puissent se réunir en plus grand nombre et avoir ainsi plus d'influence. Nous approuvons, quant à nous, la détermination prise à cet égard, de même que nous approuverons tout ce qui sera tenté pour améliorer l'état actuel des choses, état où nous ne voyons que confusion, désordre et malversation.

On a reproché à l'Association des Citoyens son immobilité; le mot n'est pas juste. L'association n'a pas été immobile, mais elle n'a pas eu de succès et ne pouvait en avoir, du moment qu'elle se débattait avec la justice radicale. Comment, en effet, échapper à des taxes dont la Cour Suprême reconnaît la validité constitutionnelle? L'Association des Propriétaires a fait plaider la question par les membres les plus habiles du barreau, membres propriétaires eux-mêmes et honorés justement de la confiance publique. Est-ce leur faute, est-ce la faute de l'association si tous les arguments ont échoué devant un pouvoir judiciaire organisé justement pour faire triompher toutes les mesures radicales quelles qu'elles soient.

Il faut bien que le peuple sache que nous nous agitons aujourd'hui dans une situation presque sans espoir, parce qu'elle est sans remède avec les moyens ordinaires. On était à peu près dans une situation pareille à San Francisco quand le peuple indigné fit justice de toutes les horreurs administratives et de tous les administrateurs qui les commettaient. Nous l'avons dit souvent: le système électoral est corrompu de sa nature; il est faux et menteur dans son résultat, et ce qui passe pour être l'expression de la volonté générale n'est le plus souvent que l'expression d'une minorité et le résultat d'une intrigue. Quand le système électoral en est arrivé là, on peut dire que le maniement des affaires publiques est livré aux caprices de l'ordre social, et il est bien difficile d'échapper à ces combinaisons calamiteuses.

C'est ainsi que l'Association des Propriétaires avait jugé de la situation. La regardant comme inextricable, elle avait cherché un moyen d'en sortir en substituant une nouvelle forme de gouvernement municipal à la forme actuelle qui a causé tant de maux et qui en causera toujours davantage si elle ne change pas. L'association avait cherché à simplifier les rouages, à centraliser la hiérarchie afin d'obtenir des garanties réelles. La responsabilité des fonctionnaires en chef était le point capital du projet, et pour ne pas dire le problème même. Comment établir cette responsabilité dans une organisation livrée à une multiplicité d'agents, les uns émergeant de l'élection populaire, les autres tirant leur autorité d'une élection à deux degrés faite par deux chambres municipales, chambres législative et administrative tout à la fois.

L'association fit à peu près tout ce qu'on pouvait faire en pareil cas. Elle rédigea une charte où le principe de la responsabilité occupait la première place. Cette charte n'était peut-être pas un chef d'œuvre absolu, mais elle présentait de précieux avantages et comparativement le plan était parfait. On y trouvait autant que possible la responsabilité administrative des fonctionnaires en chef, laquelle responsabilité assurait la coopération fidèle de tous les agents subalternes. Si cette charte eût été votée par la Législature, d'immenses économies eussent été réalisées et la ville aujourd'hui serait dégagée de toutes ses difficultés financières.

Mais si la Législature est radicale comme la Cour Suprême, est-ce la faute de l'association des propriétaires? Si cette Législature et cette cour n'opposent aucun obstacle au pillage légal des deniers publics et sanctionnent tous les projets qui ont pour but ce pillage, est-ce la faute de l'association? Ayant échoué par les mauvaises dispositions des grands corps de l'Etat et du gouvernement, l'association en appelle au peuple et le convoque dans un grand meeting où la dégradation des administrés pourra se produire et où pourront se produire aussi les bonnes suggestions et les résolutions énergiques. Tout le monde est appelé, principalement la classe des contribuables, et dans une communauté aussi grevée de charges que la nôtre, qui n'est pas contribuable directement ou indirectement? Cette assemblée de samedi au théâtre national intéresse réellement tous les habitants de la ville, et nous engageons à y assister tous ceux qui ayant eu des rapports avec l'administration municipale savent quels sont les abus qu'il faut signaler et les scandales qu'il faut dénoncer. La liste en serait longue, sans doute, si l'on en venait aux détails, mais il y a des traits qui suffisent à donner une intelligence complète de la matière. Qu'on proclame une de ces escroqueries municipales sur lesquelles la presse n'a pu qu'appeler faiblement l'attention du peuple, et le peuple comprendra toutes celles qui ont pu se commettre.

Il est d'autant plus important que ce meeting soit nombreux et fasse bruit, que nous sommes à la veille d'une catastrophe financière dont personne n'oserait sonder la profondeur. Les Conseils de ville, on se le rappelle, avaient voulu résoudre la difficulté par l'établissement d'une taxe additionnelle, mais n'osant l'établir eux-mêmes ils la soumirent à la ratification du peuple. Cette fois, fort heureusement, le peuple comprit et la taxe fut rejetée. Mais la question reviendra forcément avec les besoins toujours pressants du Trésor municipal. Ce Trésor a beaucoup à payer. Il faut donc qu'il recouvre beaucoup, si nous la ville reste sans autorité administrative et sans gouvernement. Au train dont vont les choses, nous ne voyons quant à nous qu'une solution, celle qui consisterait dans un changement complet de système administratif. Il nous faut évidemment des gouvernants responsables et pas d'assemblées. Si ce changement n'a pas lieu, la taxe viendra et bientôt avec des proportions telles que les propriétaires et les industriels en seront écrasés tous ensemble. Il est donc d'une importance extrême que tous les industriels de la ville fassent cause commune avec les propriétaires fonciers et nous les invitons à assister au meeting de samedi prochain pour y appuyer toutes protestations et résolutions réformatrices qui y seront présentées.

ENGRAIS DE STERN.—On trouvera plus loin deux lettres adressées à M. Stern, sur la supériorité de son noir animal comme engrais, l'une par M. Thomas Wallace, jardinier de ville, l'autre par M. George W. Palmer, planteur à Covington. Ces deux lettres font ressortir admirablement les grands effets du noir animal sur la végétation. Dans les jardins et parterres comme dans les champs, ses effets ont été signalés, et le bénéfice qui en résulte est immense. Nous engageons les planteurs, fermiers et jardiniers à lire ces lettres qui leur donneront une haute idée de l'engrais dont il s'agit.

MANDAMUS.—La Sixième Cour de District a rendu hier un jugement assez extraordinaire dans l'affaire du secrétaire du Bureau de police métropolitain contre le trésorier d'Etat. Cette Cour a décidé que le trésorier aurait dû remettre en greenbacks au secrétaire du Bureau, M. Burbank qui en est en même temps le trésorier, la somme due par la ville pour la police métropolitaine. M. Dubuclet, sur l'avis de M. Layton, président de la Banque du Sud et agent fiscal de la ville, avait fait acheter des warrants avec l'argent de la dite banque, dans l'intention unique, ainsi qu'il l'a dit franchement à la Cour, de faire bénéficier la ville de la différence de valeur entre les greenbacks et les warrants, et le bénéfice a été, en effet, de $47,000. Cette opération avait été combinée avec l'argent fiscal de manière à tirer de là une compensation pour les pertes causées à la ville par la vente des bons. Tout le monde approuvera l'opération, à moins qu'il ne soit prouvé qu'elle a été faite dans un intérêt particulier. Mais les explications données par le trésorier d'Etat, corroborées par les déclarations de l'agent fiscal de la ville, ne permettent pas de douter de la bonne foi de ces deux officiers, pas plus que de leurs bonnes intentions, et nous sommes surpris que le juge Cooley ait rendu une décision qui enlève à la ville un bénéfice très légitimement acquis pour le donner à quelques spéculateurs de warrants, car très certainement les hommes de police les font escompter à mesure qu'ils les reçoivent. D'ailleurs, puisque ces warrants étaient recevables pour paiement de taxe municipale, la ville n'était donc pas obligée de les payer en greenbacks. D'où vient que le juge Cooley ordonne aujourd'hui qu'ils soient payés en monnaie des Etats-Unis?

☞ Le capitaine et le comptable du navire à vapeur Bremen voudront bien recevoir nos remerciements pour les journaux européens qu'ils nous ont fait remettre.

☞ Les personnes intéressées devraient lire la notice d'assessement fait sur les membres de l'Association d'assistance mutuelle et d'assurance de bienfaisance sur la vie. Mme. Wiebelt, rue Washington 190, veuve, reconnaît, comme on le verra autre part dans ces colonnes, avoir reçu le montant de $1 531 60 dû sur la police. L'association mérite des éloges pour sa promptitude. Nous recommandons à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'examiner le plan qui est aisé à comprendre. La gestion de l'association est sous le contrôle de citoyens très connus de notre ville. Il ne faut qu'un très petit capital pour en devenir membre, et ce capital ne sera jamais regretté de ceux qui désireront pourvoir au sort de leurs enfants après eux. Le bureau de l'Association est rue Carondelet No. 120. Allez et faites vous inscrire.

LA NOUVELLE TROUPE D'OPÉRA arrive demain soir, et débutera probablement du 8 au 10 novembre prochain. Le gros lot de $30,000 et les deux cents et quelques lots de dix mille à cent et deux cents piastres seront distribués demain en huit au tirage public qui aura lieu au coin des rues St Charles et Union. Ajoutons que ces tirages sont faits par trois citoyens bien connus dans cette ville, MM. John L. Lewis, Adam Giffen et F F Wilder, dont les noms constituent une garantie de loyauté et d'honorabilité pour l'entreprise dirigée par M. C. T. Howard.

SIROP DE LA NOUVELLE RÉCOLTE.—M. James Wood, propriétaire de la grocerie située au coin des rues Tremé et Dumaine, a eu la gracieuseté de nous adresser un savoureux échantillon de l'excellent sirop de batterie qu'il vient de recevoir et qu'il vend, lui, le premier, en détail. Ce sirop, toujours fort recherché parmi nous, provient de l'habitation de MM. Barthels et Jacob Hagen, paroisse St-Jacques. Il ne restera pas longtemps en magasin, car les acheteurs se le disputeront. M. Wood, avant la guerre, recevait invariablement et mettait en vente, au détail, le premier envoi de sucre et de sirop de la nouvelle récolte.

MAGASIN D'ARTICLES DE TRICOT.—M. Deter, rue du Canal près la rue Carondelet, annonce aujourd'hui dans l'Abeille, qu'il a reçu de nouvelles marchandises qui rendent son stock complet. Nous engageons les dames à lire cette annonce et à se transporter ensuite chez M Deter où elles trouveront toute espèce d'ouvrages en tricot.

☞ La machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges décrits; elle est si simple qu'un enfant de 8 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick, 87 & 118 rue du Canal. ☞

$55—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

RABAIS SANS PAREIL.—Les dames qui ont des achats à faire consulteront leur intérêt en se rendant au No 23 de la rue St. Philippe, près de l'encoignure de la rue de Chartres. Elles y verront des marchandises de saison et des articles de fantaisie, etc., cotés à moitié prix de ce qu'ils se vendent ailleurs. Nous leur dirons: Allez voir de vos propres yeux et soyez convaincues. En attendant, souvenez-vous du No 23 rue St-Philippe.

CHRONIQUE LOCALE.

PAROISSES.—Nous lisons dans le Pionnier de l'Assomption:

"Depuis trois semaines le temps est remarquablement beau. Nos planteurs en ont profité pour faire les préparatifs de la roulaison, et plusieurs sont en mesure de commencer dès aujourd'hui. Il est probable qu'une grande partie des sucreries entreront en opération dans la première huitaine de novembre. Les cannes mûrissent rapidement, mais ayant beaucoup souffert par les pluies du printemps et d'une partie de l'été, elles sont généralement petites et minces et sont loin de promettre le même rendement que celles de l'année dernière. Au dire de planteurs expérimentés, la présente récolte de sucre, bien qu'il y ait un tiers de plus de cannes plantées, ne dépassera pas celle de 1868. — Quant au coton, — cultivé ici sur une très petite échelle et par de petits habitants seulement, — il produit très bien cette année. Mais on manque généralement de bras pour la cueillette."

FILATURES DE COTON.—Nous lisons dans le Courrier du Têche:

Nous avons appris que plusieurs commerçants résidants de St Martinville, que nous ne sommes pas encore autorisés à désigner par leurs noms, hommes industrieux, actifs et intelligents d'ailleurs, avaient formé le projet d'établir à St Martinville une grande filature de coton, à laquelle sera attachée une machine à égrener le coton. Cette entreprise ne saurait manquer de réussir, et nos planteurs et nos négociants lui prêteront l'encouragement qu'il mérite. Selon ces calculs qui ont été faits devant nous, nous sommes persuadés que les moteurs de ce projet en retireront un bénéfice assez fort pour assurer la plus complète réussite, tout en permettant aux planteurs de leur vendre à domicile leurs cotons à des prix de cinq pour cent plus avantageux qu'ils ne peuvent l'obtenir à la Nouvelle-Orléans.

A moins de quelque désastre, nous avons l'espoir de voir la manufacture en pleine voie d'opération avant le mois de mai prochain.

L'extrait suivant, du même journal, nous paraît de nature à être lu avec intérêt. C'est un signe des temps et du bon signe:

"Le steamer Anna E. a débarqué, vendredi de la semaine dernière, plus de fret dans le port de St Martinville qu'il n'en a jamais été débarqué auparavant, de mémoire du plus vieil habitant. Ceci est certes un signe récupérateur. Les marchands et les habitants qui font venir cette abondance de fret savent, comme nous, que la récolte de coton dans notre paroisse est pleine, que les chenilles ne lui ont fait qu'un tort insignifiant, et que l'activité reprendra son allure des temps passés."

PETITE CHRONIQUE THÉATRALE.—La représentation du Marchand de Venise sur la scène de l'Académie de Musique a été pour M. Dominick Murray, l'occasion d'un éclatant et légitime succès. Il a interprété le rôle de Shylock d'une manière satisfaisante, et d'unanimes applaudissements lui ont prouvé en quelle estime le public tient son remarquable talent. Miss Fiddes, qui jouait Portia, a bien secondé son éminent partenaire. Les autres artistes ont été convenables. En résumé, le Marchand de Venise est un succès qu'il faut porter au crédit des honorables directeurs de l'Académie de Musique.

Ce soir, première représentation du nouveau drame irlandais "The Omadhoun" au bénéfice de M. Murray. Recette assurée d'avance.

Les sœurs Chapman ont débuté avec succès au Théâtre St-Charles. Nous nous bornons à enregistrer le fait, tel que la voix publique nous l'apporte, sauf à le vérifier prochainement.

—Aux Variétés, on donnait hier soir "Dombey and Son" et "David Copperfield". Nous en reparlerons.

Le Théâtre National ouvrira ses portes dimanche soir. M. L. D. Hower, directeur du théâtre, a engagé une troupe d'opérette dans laquelle on remarque les noms de plusieurs artistes d'un talent éprouvé.

ERRATUM—Dans notre chronique d'hier, une erreur typographique nous fait dire que la première représentation du théâtre de l'Opéra aura lieu le samedi, 9 novembre. Lisez le samedi, 6 novembre.

3ME COUR DE DISTRICT.—MM. William Hartgrave et Henry Albou ont intenté à M. Michel Rock une action en dommages; ils réclament chacun une indemnité de $5,000. On sait que les plaignants furent illégalement arrêtés il y a quelques mois, à la requête du défendeur.

JEFFERSON DAVIS.—S'il faut en croire une correspondance adressée de Washington au "Charleston News", le président Jefferson Davis serait actuellement en route pour la Nlle-Orléans. M. Davis passerait par notre ville pour se rendre dans l'Etat du Mississipi.

☞ La plus grande qualité d'un général, c'est de savoir pousser ses avantages. Il en est de même des parieurs heureux qui, depuis quelques jours, ont gagné des sommes considérables à la Loterie d'Etat de la Louisiane, dirigée par M. Howard. On cite particulièrement le No 66 comme ayant été l'objet de paris considérables et ayant donné de gros bénéfices aux preneurs.

Le Monde publie deux documents fort importants relativement au P. Hyacinthe. C'est d'abord la réponse à sa lettre du 20 septembre dernier, faite par le général des carmes déchaussés à Rome, réponse que deux religieux de l'ordre des carmes ou deux autres personnes de confiance ont dû consigner entre les mains mêmes du P. Hyacinthe.

Voici cette réponse:

Rome, 26 septembre.

Au révérend père Hyacinthe, définiteur.

Mon révérend père,

Ce n'est qu'hier, 25 septembre, que m'est parvenue votre lettre en date du 20 courant. Vous vous figurerez sans peine à quel point elle m'a affligé et de quelle amertume elle a rempli mon âme. J'étais loin de m'attendre de votre part à une chûte aussi profonde. Aussi, mon cœur saigne-t-il de douleur, et est-ce pris d'une immense pitié pour vous que j'élève mes humbles supplications vers le Dieu de toute miséricorde afin qu'il vous éclaire, qu'il vous pardonne et qu'il vous fasse sortir au plus tôt de la voie déplorable et fatale où vous vous êtes engagé.

Il est bien vrai, mon révérend père, que, depuis cinq années, malgré mes opinions personnelles, en général contraires aux vôtres sur bien des questions religieuses, comme je vous l'ai exprimé plus d'une fois; malgré les avis que je vous ai donnés à plusieurs reprises, relativement à vos prédications, et dont, si l'on en excepte toutefois votre station de Carême à Rome, vous n'avez tenu qu'un fort médiocre compte, tant que vous n'êtes pas ouvertement sorti des limites imposées par la prudence chrétienne à un prêtre et surtout à un religieux, je vous ai toujours témoigné mes sentiments d'estime et d'amitié, et je vous ai encouragé dans vos prédications. Mais si cela est vrai, il est vrai aussi que, du moment où je m'aperçus que vous commenciez à franchir ces limites, je dus commencer, de mon côté, à vous exprimer mes craintes et à vous témoigner mon mécontentement.

Vous devez vous rappeler, mon révérend père, que je l'ai fait notamment l'année dernière, vers le mois d'octobre, lors de mon passage par la France, à l'occasion de la lettre que vous aviez adressée à un club de Paris. Je vous fis connaître alors combien cette lettre m'était désagréable.

Vos lettres publiées en Italie me furent également fort pénibles et vous attirèrent aussi des observations et des reproches de ma part, lors de votre dernier voyage à Rome.

Enfin, votre présence et surtout votre discours à la Ligue de la paix mirent le comble à mes appréhensions et à ma douleur, et me forcèrent à vous écrire la lettre du 22 juillet dernier, par laquelle je vous ordonnais formellement de ne plus faire imprimer, à l'avenir, aucune lettre ni aucun discours, de ne plus prendre désormais la parole en dehors des églises, de vous abstenir de vous présenter aux Chambres, de ne prendre part à la Ligue de la paix ou à toute autre réunion dont le but ne serait pas exclusivement catholique et religieux.

Ma défense, comme vous le voyez, ne s'adressait pas le moins du monde à vos prédications dans la chaire sacrée. C'est au contraire à cette chaire de vérité que je désirais vous voir consacrer entièrement et uniquement votre talent et votre éloquence.

Aussi est-ce avec une pénible surprise que j'ai lu dans votre lettre que: avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, vous ne sauriez remonter dans la chaire de Notre Dame.

Vous devez bien savoir, mon révérend père, que je ne vous ai jamais interdit de prêcher, que jamais je ne vous ai donné de mot d'ordre ou imposé de restrictions à vos prédications. Je me suis permis seulement de vous donner quelques avis, de vous adresser quelques observations, notamment au sujet de vos dernières conférences, comme cela était, en ma qualité de supérieur, mon droit et mon devoir.

Vous étiez donc, pour continuer vos prédications, soit à Paris, soit ailleurs, tout aussi libre que les années précédentes avant ma lettre du 22 juillet dernier, et si vous avez renoncé à reparaître dans la chaire de Notre-Dame de Paris, c'est volontairement et de votre plein gré que vous y avez renoncé, et non pas en vertu de mesures que j'aurais prises à votre égard.

Votre lettre du 20 m'annonce que vous vous éloignez de notre couvent de Paris. Les journaux et des lettres particulières m'apprennent, en effet, que vous auriez quitté votre couvent et déposé l'habit religieux sans aucune autorisation ecclésiastique. Si le fait se trouve malheureusement vrai, je vous ferais remarquer, mon révérend père, que vous ne devez pas ignorer que le religieux qui quitte son couvent et l'habit de son ordre, sans permission régulière de l'autorité compétente, est considéré comme apostat, et tombe, par conséquent, sous le coup des peines canoniques mentionnées au cap. Periculoso.

Ces peines sont, vous le savez, l'excommunication majeure, latæ sententiæ, et, suivant nos constitutions confirmées par le Saint Siège, part. III, cap. XXXV, nº 32, ceux qui sortent de la congrégation, sans autorisation encourent l'excommunication majeure ipso facto et la note d'infamie: Qui a congregatione recedunt, [illegible] apostasiam, ipso facto excommunicationem et infamiæ notam incurrent.

En ma qualité de votre supérieur, et afin d'obéir aux prescriptions des décrets apostoliques qui me commandent d'employer même les censures afin de vous ramener dans le sein de l'ordre que vous avez si déplorablement abandonné, je me vois dans la nécessité de vous ordonner de rentrer dans le couvent de Paris que vous avez quitté, dans le terme de dix jours, à partir de la réception de la présente lettre, faisant remarquer que si vous n'obéissiez pas à cette prescription dans le terme fixé, vous seriez privé canoniquement de toutes les charges que vous exercez dans l'ordre des carmes déchaussés, et continueriez à vivre sous le coup des censures établies par le droit commun et par nos constitutions.

Puissiez-vous, mon révérend père, écouter ma voix et le cri de votre conscience, puissiez-vous rentrer promptement et sérieusement en vous-même, voir la profondeur de la chute que vous avez faite, et, par une héroïque résolution, vous relever généreusement, réparer le grand scandale que vous avez causé, et consoler par là l'Eglise votre mère, que vous venez de tant affliger. Ce sont là les vœux les plus vrais et les plus ardents de mon cœur; c'est là aussi ce que vos frères désolés et moi, votre père, demandons de toute la ferveur de nos âmes au Dieu tout-puissant, à Dieu si fécond en miséricorde et en bonté.

FR. DOMINIQUE DE SAINT-JOSEPH,
Préposé général des carmes déchaussés.

L'autre document est la lettre du 22 juillet dernier dont parle le père général des carmes, et qui a provoqué, en réponse, de la part du P. Hyacinthe, la lettre que tout le monde connaît:

Rome, 22 juillet.

Mon très révérend père Hyacinthe, définiteur,

J'ai reçu votre lettre du 9 juillet courant, et, peu de temps après, le discours que vous avez prononcé à la Ligue de la paix. Je n'ai pas trouvé, heureusement, dans ce discours, la phrase hétérodoxe qu'on vous attribuait. Il faut avouer cependant qu'il y a des propositions vagues qui se prêtent d'elles-mêmes à des interprétations fâcheuses, et qu'un tel discours ne va pas trop bien à un religieux. L'habit du Carmel n'était pas là non plus certainement à sa place.

Mon révérend père et cher ami, vous savez combien a été grand l'intérêt que je vous ai toujours porté. Dès le commencement de vos prédications à Notre-Dame de Paris, je vous ai vivement exhorté à ne pas vous mêler des questions agitées parmi les catholiques et sur lesquelles ceux-ci n'étaient pas d'accord. Car du moment où vous vous attachiez ostensiblement aux uns, votre ministère devenait plus ou moins infructueux pour les autres. Or, il est patent que vous n'avez tenu aucun compte des avis de votre père et de votre supérieur; car vous écriviez l'année dernière, une lettre à un club de Paris dans laquelle vous faisiez voir franchement vos opinions là-dessus en faveur d'un parti pas trop sage et en opposition avec les sentiments du Saint-Père, de l'épiscopat et du clergé en général. J'en fus alarmé, et, avec moi, le clergé français.

Je vous écrivis immédiatement pour vous faire voir la fausse voie dans laquelle vous vous étiez engagé, afin de vous arrêter. Mais ce fut en vain, car, quelques mois après, vous autorisiez de vous même une Revue périodique de Gênes à publier une autre lettre qui vous a valu à vous et à moi tant d'ennuis!

Enfin, durant votre dernier séjour à Rome, je vous ai fait de sérieuses observations, même des reproches un peu forts, sur la fausse position où vous vous étiez placé par votre imprudence; et, à peine arrivé à Paris, vous avez fait publier, de votre propre autorité, une lettre qui a déplu à tous, même à vos amis.

Dernièrement, votre présence et votre discours à la Ligue de la paix ont fait naître un grand scandale dans toute l'Europe catholique, comme cela est arrivé, il y a environ six ans, à l'occasion de votre discours dans une réunion à Paris. Vous avez dû donner sans doute quelque prétexte à de semblables récriminations par quelques phrases obscures, hardies et nullement prudentes.

J'ai fait jusqu'à présent tout ce que j'ai pu pour vous défendre et pour vous sauver. Aujourd'hui, il faut que je pense aussi aux intérêts et à l'honneur de notre saint ordre, que vous compromettez à votre insu.

Vous m'écriviez de Paris, le 15 novembre 1868: "J'évite de mêler à ces sortes de choses le couvent de Paris et l'ordre du Carmel." Laissez-moi vous dire, mon cher père, que c'est là une illusion. Vous êtes religieux et lié par des vœux solennels à vos supérieurs. Nous avons à répondre de vous devant Dieu et devant les hommes, et, par conséquent, à prendre des mesures à votre égard, comme à l'égard de nos frères religieux, quand votre manière d'agir peut porter préjudice à votre âme et à notre ordre.

Déjà, en France, en Belgique, ici même, des évêques, le clergé, les fidèles blâment les supérieurs de notre ordre de ce qu'ils ne prennent point certaines mesures à votre égard, et, de là ils concluent que, dans notre organisation, il n'y a pas d'autorité, ou que l'autorité partage vos opinions et votre manière de faire. Je ne me repens pas certainement de la conduite que j'ai observée jusqu'à présent à votre égard; mais les choses en sont arrivées à un tel point que je compromettrais ma conscience et l'ordre entier, si je ne prenais pas là-dessus des mesures plus efficaces que par le passé.

Considérez donc, cher et révérend père, que vous êtes religieux, que vous avez fait des vœux solennels, et que, par celui d'obéissance, vous êtes lié à vos supérieurs réguliers par un lien autrement fort que celui qui attache le simple prêtre à son évêque. Je ne puis donc plus tolérer que vous continuiez à compromettre l'ordre entier par vos discours ou par vos écrits, comme je ne puis plus tolérer non plus que notre saint habit comparaisse dans des réunions qui ne seraient pas en harmonie avec notre profession de carmes déchaussés.

Donc, dans l'intérêt de votre âme et de notre saint ordre, je vous ordonne formellement, par la présente, de ne plus faire imprimer soit lettre, soit discours, de ne plus prendre la parole en dehors des églises, de ne plus vous présenter aux Chambres et de ne plus intervenir à la Ligue de la paix comme à toute autre réunion qui n'aurait pas un but exclusivement catholique et religieux. J'espère que vous obéirez avec docilité et même avec amour.

Maintenant, laissez-moi vous parler à cœur ouvert, comme un père à son fils. Je vous vois lancé dans une voie extrêmement dangereuse, qui, malgré vos intentions sincères, pourrait vous conduire là où vous seriez aujourd'hui désolé d'arriver.

Arrêtez-vous donc, mon cher fils, écoutez la voix de votre père et de votre ami, qui vous parle le cœur déchiré de douleur. Pour cela, vous feriez bien de vous retirer dans un des couvents de la province d'Avignon, pour vous y reposer et aussi pour y faire la retraite dont je vous avais dispensé l'année dernière, à cause de vos occupations.

Méditez dans la solitude les grandes vérités de la religion, non pour les prêcher, mais pour le profit de votre âme. Demandez des lumières au ciel avec un cœur contrit et humilié. Adressez-vous à la sainte Vierge, à notre père saint Joseph, à notre séraphique mère sainte Thérèse.—Un père peut bien adresser ces paroles à un fils, quoique grand orateur.

C'est une question bien sérieuse pour vous et pour nous tous.

Je prie le Seigneur pour qu'il daigne vous accorder ses lumières et ses grâces; je me recommande à vos prières; je vous donne ma bénédiction, et je suis,

De Votre Révérence,
Le très humble serviteur,
FR. DOMINIQUE DE SAINT-JOSEPH,
préposé-général.

Le Père Hyacinthe à New-York.

On écrit de New-York, à la date du 18:

Le père Hyacinthe est arrivé de Brest, ce matin, par le paquebot français Pereire. Il a été affable et bon pendant tout le voyage, conversant volontiers avec les passagers. Il y avait à bord quatre ou cinq prêtres français, avec lesquels il a échangé quelques paroles sur des banalités, mais il a évité avec soin de parler de son avenir et du concile œcuménique. A bord se trouvait la troupe d'Opéra française pour la Nouvelle-Orléans et l'Hon. Fernando Wood, ex-maire de New York. Le père Hyacinthe avait pour lui une lettre d'introduction, donnée par M. Washburne, ministre à Paris, et ces deux messieurs se sont liés intimement pendant le voyage.

Le père Hyacinthe a des lettres semblables pour Henry Ward Beecher et le général Dix. Le père Hart Heicker, le grand ministre catholique de cette ville, est un intime ami d'Hyacinthe. Il est aussi lié avec le poète Longfellow. Pendant la traversée, il a mis de côté les sandales qui sont de règle dans son ordre et s'est montré avec des guêtres et un habit civil comme tout chrétien ordinaire. L'unique signe religieux qu'il eut sur lui était une cravate et un col qui dépassaient son habit boutonné jusqu'au haut. Il a applaudi beaucoup à un concert que les acteurs ont donné. Il passera deux mois aux Etats-Unis. Il visitera Boston et fera une tournée générale dans le pays avant de se rendre à Rome. Il n'a pas l'intention de prêcher publiquement, et son objet unique est de s'éloigner de l'excitation de Paris et de retrouver le calme.

A son arrivée sur le quai, une voiture l'a conduit à l'Hôtel de la Cinquième Avenue où il s'est fait enregistrer sous le nom de Frère Hyacinthe. Il a dîné avec plusieurs personnes qui avaient fait la traversée avec lui. Il leur a dit qu'il avait besoin de respirer l'air libre d'Amérique pour prendre courage et avoir la force d'aller défier à Rome le lion dans son antre. Le grand carmélite ne dit pas un mot d'anglais, mais comme tous les Français il est très pétulant dans sa conversation, et le contraste a été frappant avec la tenue calme des membres du clergé qui lui ont fait visite. Vers 9 heures, il a reçu de Paris une dépêche datée du 18, contenant ces mots: "Courage, tout va bien—Amis."

Nombre de ministres protestants se sont réunis pour lui faire une réception publique. On veut l'emmener à Boston. Le clergé catholique ne manifeste pas pour lui des sentiments d'amitié. Peut être, cependant, prêchera-t-il à l'église du St Esprit, sur les instances des résidents français.

AFFAIRE DE PANTIN.

Nous trouvons dans les journaux de Paris du 3 et du 4 octobre, qui nous sont parvenus un jour plus tard que les feuilles du 5, les nouvelles et documents qui suivent sur l'affaire de Pantin:

On lit dans le Droit:

Ainsi que nous l'annoncions hier, la nouvelle de la découverte du cadavre de Jean Kinck père, qui a été publiée par plusieurs journaux et qui a circulé dans Paris, était inexacte. Un journal du soir, en démentant la découverte du cadavre de Jean Kinck, annonce que Tropmann père aurait été arrêté. Cette nouvelle est aussi inexacte que la précédente.

Si Tropmann, l'assassin de la famille Kinck, persiste dans ses déclarations premières et continue à signaler Kinck père et Gustave Kinck comme ayant été les auteurs principaux du massacre du 20 septembre, il est aujourd'hui moins affirmatif que précédemment, et son audace paraît décliner sous le poids des révélations apportées à la justice.

Nous tenons, du reste, à croire devoir persister dans l'opinion que nous avons émise, que ces trois personnes composant la famille Kinck auraient été assassinées par Tropmann, seul et sans complice. Des faits récemment découverts ne peuvent que nous fortifier dans cette opinion.

Le Moniteur universel donne le texte de la lettre adressée à Tropmann par son père.

Cernay, 29 septembre 1869.

Malheureux fils,

Je ne puis plus douter maintenant de l'horreur de ta position! Et, c'est brisé de douleur et dans l'impossibilité où je suis de t'écrire que je m'adresse à des personnes compatissantes qui veulent bien me servir d'interprètes.

On m'apprend que tu refuses de nommer tes complices! Mais si tu ne les nommes pas, malheureux, tu laisseras croire au monde entier que tu es le seul coupable!

Au nom de ta mère, qui se meurt de douleur, de tes frères et de tes sœurs qui t'aimaient tant, au nom de Dieu que nous t'avons appris à craindre et adorer, je te conjure de désigner les infâmes complices à la justice des hommes.

Oui, songe à ta famille! Il n'est pas juste qu'elle supporte seule le souvenir impérissable de l'horrible forfait.

C'est le suprême adieu d'un père dont la vieillesse est flétrie.

JOSEPH TROPMANN.

Le Gaulois publie la dépêche suivante:

Il a été trouvé, au bureau des diligences de Soultz, deux valises contenant la patente de Jean Kinck, timbrées d'Epernay et abandonnées depuis un mois par deux voyageurs, un vieux et un jeune.

On a reçu d'un correspondant de Tourcoing, sur les funérailles des victimes, une lettre que nous résumons ainsi:

La ville de Tourcoing a assisté vendredi à une touchante cérémonie. Les corps des victimes du 20 septembre sont arrivés à dix heures dans cette ville. Toute la population se pressait sur leur passage, et, il n'y a rien d'exagéré, à affirmer que la moitié de Roubaix s'était rendue à Tourcoing pour rendre un dernier hommage à ses infortunés compatriotes.

A leur arrivée, les sept cadavres ont été posés à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où une chapelle ardente avait été préparée par les soins des autorités de la ville.

La foule qui assiégeait les abords de l'hôpital n'a pu pénétrer dans l'église Saint Christophe, où s'est célébré le service funèbre. Les autorités de Roubaix et de Tourcoing et les notabilités de ces deux endroits se trouvaient là ainsi qu'un grand nombre de chefs d'usines et de manufactures. Plusieurs de ces établissements industriels ont été fermés. Cette conduite honore les habitants des deux villes.

La cérémonie, d'une simplicité grandiose, a été réellement émouvante.

Au dehors, les conversations étaient animées dans les divers groupes stationnant devant l'église. Sur tous les visages se lisait un profond sentiment de tristesse et d'indignation contre l'assassin.

Quand, au milieu de la foule recueillie, le cortège sortit de l'église, on vit d'abord apparaître un premier cercueil; c'était celui de la mère. Derrière, un enfant portait une bannière portant le nom, l'âge de la première victime. Puis vint le corps de Gustave Kinck, et successivement celui des autres enfants. Quand arriva le cercueil de la petite fille, le dernier, on sentit dans la foule une émotion communicative, mêlée toujours d'imprécations contre l'assassin.

L'aspect du cortège avait quelque chose de poignant. Après la famille, le clergé, suivaient toutes les autorités, les personnes les plus marquantes du pays, puis la foule, et toujours la foule. C'était un deuil public. On peut sans exagération évaluer à cinquante mille le nombre des personnes qui s'étaient rendues à la funèbre cérémonie.

La ville de Tourcoing a accordé dans le cimetière communal une concession à perpétuité aux tristes restes de la famille Kinck. Le transport des cercueils et les funérailles devaient se faire aussi à la charge de la ville, mais le gouvernement a fait connaître au maire qu'il supporterait tous les frais.

Arrivé au champ du repos, M. Dansse, secrétaire-général, a prononcé un discours au milieu de l'attendrissement général. Le maire s'est fait l'interprète de la douleur publique; puis, M. Brame, député du corps législatif, a dit quelques paroles qui ont produit une grande sensation au sein de la population ouvrière.

La foule s'est retirée recueillie. On répand le bruit qu'une souscription va être ouverte pour élever dans le cimetière de Tourcoing un monument commémoratif.

On lit dans le Droit:

M. Drouet-d'Arcq, juge d'instruction, a procédé hier et aujourd'hui à l'interrogatoire de Tropmann et à sa confrontation avec les témoins.

Des renseignements récents fixent d'une manière certaine les relations de Tropmann avec Jean Kinck, dans le mois d'août dernier et ne peuvent laisser aucun doute sur la réunion de Tropmann et de Jean Kinck dans les environs de Bollwiller. Des agents de Paris ont été envoyés sur les lieux où a dû être commis l'assassinat de Kinck, pour y procéder à toutes les vérifications nécessaires. Par suite des indications données, le champ de ces recherches ne doit pas être très étendu.

On écrit de Guebwiller, le 1er octobre, au Moniteur:

A huit heures du matin, j'arrivai à Bollwiller, où le commissaire de police attendait, sur avis reçu cette nuit même, l'arrivée du juge d'instruction de Colmar par le train qui allait arriver.

A la descente du wagon, le magistrat dut avoir bon espoir, on lui signalait, déposés dans le bureau du chef de gare, quatre objets apportés à l'instant même de Soultz par un nommé Vogel, qui tient dans cette petite ville le bureau de l'omnibus desservant la station de Bollwiller. Voici comment eut lieu la découverte de ces objets, qui sont tout le bagage de l'infortuné Jean Kinck; j'en parle comme s'il était mort et que son cadavre fût retrouvé, car il va l'être très certainement dans ces parages.

Hier au soir donc, Vogel faisait un rangement dans l'arrière-partie de la boutique qui lui sert de bureau, et repoussait du pied divers objets entreposés chez lui, lorsque d'un sac à main s'échappa une petite boîte en bois blanc, longue de 20 centimètres, large de 10 et haute de 5, fermée par un petit crochet. Il la ramassa machinalement et va la remettre dans le sac lorsqu'il voit un nom, une adresse imprimée sur le couvercle avec un timbre humide; il déchiffre ces mots: "Jean Kinck, mécanicien, Roubaix."

Ce premier sac est accompagné d'un autre de même forme, tapisserie fanée sur les deux faces et garniture en cuir sur les côtés, et d'un vieil étui à chapeau en cuir.

Le juge d'instruction confie ses objets à un agent qui l'accompagne; il écoute quelques indications de personnes connues; on prononce deux noms, mais cela touche à la complicité probable de deux sujets assez mal famés et qui étaient un peu trop les amis de Tropmann pour qu'on ne s'occupe pas d'eux.

Nous partons pour Guebwiller, point extrême du ressort de l'instruction dirigée de Colmar. L'intention de M. Blin, le juge, est de se rabattre ensuite sur Bollwiller; il entendra chaque déposition dans le lieu de résidence de chaque témoin, mais avant tout il veut connaître ces étangs qui lui sont signalés et qui contiennent les eaux d'une force motrice, dépendant de la fabrique de M. Antoine Herzog, sur la route de Soultz, propriété de M. J. Gros.

Il est impossible de rien imaginer de plus propice à l'œuvre d'un criminel. Ces eaux entourent la fabrique par des canaux ayant jusqu'à 2 mètres de profondeur, sans compter 1 mètre de vase. La largeur est de 10 à 15 mètres, dont moitié envahie par des roseaux hauts et durs; il y a là dedans des milliers de carpes.

On fait venir le représentant de M. Herzog, il faut vider ces canaux, de suite. "Mais, objecte-t-il, mes deux cents ouvriers vont chômer." Il n'importe, qu'on obéisse, c'est la volonté du magistrat, et je crois que c'est une inspiration dont il faut attendre un heureux résultat.

On va déverser les eaux; couper les roseaux, on épuisera ensuite avec une machine, et dans quarante-huit heures, c'est-à-dire dimanche matin, on pourra fouiller ces deux hectares d'eaux comme on explore un tiroir de commode.

Des ordres semblables sont donnés pour un autre étang qui a la réputation d'être insondable.

Nous arrivons à dix heures à Guebwiller; les commissaires de police sont convoqués et attendent, la gendarmerie pareillement, et M. Blin reçoit la déposition de Vogel en même temps qu'il inventorie les effets du bagage de Kinck, bagage bien sommaire:

1o Cinq chemises en toile fine;
2o Six paires de chaussettes;
3o Une paire de bottines neuves;
4o Un habillement de drap noir: redingote, pantalon et gilet;
5o Un rasoir enveloppé dans un avertissement des contributions pour la patente de mécanicien;
6o Et un chapeau droit.

C'est le 4 septembre que deux individus (?) ont déposé cela au bureau de correspondance en question, sans rien faire inscrire, comme des gens qui vont attendre le prochain omnibus pour rejoindre le chemin de fer.

Un avis arrive au juge d'instruction: à Lutterbach, entre Mulhouse et ici, J.-B. Tropmann a été vu dans les premiers jours de septembre, il a changé 100 fr. pour une dépense de 1 fr. 50 dans un café. Il voulait à toute force une voiture particulière.

Le Gaulois publie la dépêche suivante:

Bollwiller, 2 octobre, 3 h. 20 du soir.

Toutes les recherches sont restées infructueuses. L'étang de Langebollwiller est à demi vidé: aucun vestige sur ses bords. Un plongeur a sondé une autre mare dite Langentros [illegible]; rien! Une pluie torrentielle est venue, sinon interrompre, du moins fort gêner et ralentir les recherches entreprises par la police et auxquelles les habitans s'adonnent avec une fiévreuse activité.

HENRY MARSEY.

On lit dans le Soir:

Tropmann a reçu une lettre de sa sœur lui annonçant que sa mère était dangereusement malade. Il en a été profondément ému et a longtemps pleuré; mais après l'interrogatoire il est revenu à son indifférence habituelle.

On a trouvé au domicile de Jean Kinck un vieux livret de chemin de fer renfermant une lettre écrite en allemand, où Tropmann conseillait à Jean Kinck de ne venir de Guebwiller qu'après s'être mis en parfait accord avec sa femme sur les questions d'intérêt. La lettre était partie des environs de Bollwiller.

Un sieur Villemont, cabaretier, rue Berthier, 9, à Pantin, a connu Tropmann pendant quelque temps, mais il l'a perdu de vue depuis cinq mois.

L'assassin venait habituellement dans ce débit, y faisait peu de dépense, mais était toujours porteur de sommes d'argent qui paraissaient considérables pour sa position.

En causant familièrement avec le sieur Villemont, Tropmann a paru vouloir l'entretenir d'un projet très sérieux, dont il s'occupait, disait-il, depuis longtemps.

Il lui disait qu'il avait le travail en horreur, et que, du reste, il avait des ressources qui lui permettaient de ne rien faire.

Tropmann était d'ailleurs fort exalté dans ses conversations, qu'il amenait volontiers sur le terrain de la politique.

La Patrie a reçu la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Les victimes du crime horrible commis à Pantin le 20 septembre dernier, Mme Kinck et ses six enfants, reposent au cimetière de Tourcoing, conformément à la volonté expresse de leur famille.

Le corps municipal de notre ville, voulant seconder les pieux désirs des proches parents de Mme Kinck, voulant répondre au sentiment public, profondément indigné en présence du plus odieux des crimes, a décidé que les funérailles solennelles seraient faites dans l'église principale de la ville, aux frais de la caisse municipale, que les corps des sept victimes reposeraient au cimetière communal dans un terrain concédé à perpétuité, et qu'au moyen d'une souscription publique, un monument funéraire serait élevé dans l'emplacement concédé.

Depuis, l'administration a été informée, de la part de M. le procureur impérial de Paris, que tous les frais d'inhumation lui seraient remboursés.

Il reste à la ville de Tourcoing et aux soins des populations d'élever sur la tombe des victimes un monument qui atteste l'émotion profonde du pays en face d'un des crimes les plus exécrables qu'il eût vu se produire au dix-neuvième siècle.

La ville de Tourcoing ne faillira point à la pieuse mission qui lui incombe; elle consacrera à l'exécution du monument funéraire le crédit qu'elle destinait aux funérailles, et elle recevra les souscriptions qui pourront lui être adressées pour concourir à cette œuvre de commémoration d'un grand malheur.

Nommés par le conseil municipal pour recueillir les souscriptions, nous venons, monsieur, si vous le jugez à propos, vous prier d'annoncer la souscription dans votre journal, et, dans le cas où vos lecteurs étrangers à nos localités voudraient y participer, nous serions heureux de joindre le montant des sommes que vous pourrez nous adresser à celles que nous recueillerons parmi nos concitoyens.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Les membres du comité de souscription,
Romuel Defontaine, J. Leblan, D. Debuchy, J. Laurent, Y. Hasselbroucq, Ed. Mouquer, Aug. Delmasure, Ail. Lesserre

Tourcoing, le 1er octobre 1869.

Le Phare de la Loire annonce que des détournements auraient eu lieu à Saint Nazaire, au préjudice de la Compagnie transatlantique. Voici, à ce sujet, le renseignement que donne ce journal sous toutes réserves:

"On a arrêté samedi matin plusieurs employés subalternes de la Compagnie transatlantique qui ont fait des révélations à la suite desquelles une descente judiciaire a été faite samedi soir à cinq heures, chez le chef des ateliers, à son domicile en ville et à sa maison de campagne.

"Un assez grand nombre d'objets ont été saisis et portés au parquet. Il paraît qu'on avait constaté dans sa cave la présence de six caisses suspectes, et qu'on avait posé les scellés, qui ont été levés dans la nuit de samedi.

"A neuf heures, vendredi soir, descente judiciaire chez un chaudronnier fumiste de la ville, dont on a saisi les livres. On dit qu'il s'agit de plusieurs centaines de mille francs de fournitures de cuivres, payées, mais jamais livrées à la Compagnie.

"C'est le chef d'accusation le plus grave contre le chef des ateliers. Samedi, les perquisitions ont continué, et on assure qu'une vingtaine de personnes environ sont sous les verrous, et que trois camions chargés d'objets volés ont été réintégrés à la Compagnie. On parle aussi, ces rumeurs sont peut-être exagérées, de grandes quantités de linge et de bougies, en assez grand nombre pour approvisionner tous les magasins de la ville. Le même jour, à six heures du soir, on a arrêté, à sa maison et conduit en prison avec un déploiement de forces tout à fait insolite, le chef des ateliers, qui, dit-on, aurait fait des aveux complets et fort graves pour plus d'un personnage. La ville est consternée, et l'on dit tout bas bien des choses que nous ne pouvons encore répéter.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paie ni fret ni assurance.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS; que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal. ☞

$56.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôt général chez A. Griffo, pharmacien, rue Royale, 285.

(Communiqué.)

NOUVELLE-ORLÉANS, Le, 21 octobre 1869.

John Davidson, Président de l'Association de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, de la Louisiane.

Mon cher monsieur,

Je vous dois et je dois aux officiers de l'Association de la Louisiane d'Assistance Mutuelle et d'Assurance de Bienfaisance sur la vie, de reconnaître, avec des remerciements la promptitude avec laquelle a été payé le montant de $1,531 60 dû en vertu de la police d'assurance sur la vie de mon défunt mari John Wiebelt, pour mon bénéfice et celui de mes petits orphelins. Puisse votre Association véritablement bienfaisante continuer ses bonnes œuvres. Ce qui revient de la petite somme de $15 75c avancée par mon mari démontre l'utilité bienfaisante de votre Association, et je la recommande cordialement à tous ceux qui ont contribué à sa mise en opération.

Très véritablement, avec respect,
AUGUSTA WIEBELT,
Rue Washington, 190.

TEMPERATURE — 21 Oct 1869.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.		63 degrés
12 "		71
3 "	P. M.	76
6 "		75

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Déclaration de Prim aux Cortès.

Nouvelles favorables à l'élection de Johnson.

Scandales Financiers à New-York.

Corbin et Butterfield en accusation.

Grant impliqué dans l'affaire.

Le Père Hyacinthe à New-York.

Nouvelles Européennes.

Madrid, 21 oct—Les Cortès sont rentrées en session. Elles ont voté des remerciments à l'armée pour sa conduite en face de l'insurrection.

Paris, 21—L'encaisse métallique de la Banque de France a augmenté de 6,000,000 fr.

Londres, 21 oct—On pense qu'une entrevue aura lieu prochainement entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie.

Madrid, 21 oct—Le général Prim a déclaré aujourd'hui aux Cortès qu'il était monarchiste et opposé à l'établissement d'un gouvernement républicain.

Nouvelles de Washington.

Washington, 21—Recettes du Revenu $698,000

Delano et Grant ont eu une conférence au sujet de changements dans le personnel du Revenu.

Les banquiers et les courtiers de change se sont adressés de nouveau à Delano. Ils réclament contre les assessments rétroactifs.

Il y a en ce moment $1,000,000 en petites coupures de plus qu'il n'y en a eu en aucun temps depuis l'émission. Néanmoins, le Sud et l'Ouest se plaignent de la rareté des petits billets.

Les recettes du Revenu et celle des Douanes ont diminué ce mois-ci.

On pense que le prochain état de la dette accusera une diminution.

Le général Sherman a nommé les officiers dont les noms suivent pour le service de l'enregistrement et des élections du Mississippi: Major Wm Nelson, capitaine Charles Hagan, major Charles Van Hermann, major C. J. Wilson, lieutenant Louis O. Derby, capitaine George S. Spalding, lieutenant E. G. Henshow, lieutenant F. M. Lusand, lieutenant W. L. Crowell.

Au premier novembre, le semestre des intérêts de la dette sur les 5-20 exigera $25,640,000 en or. L'encaisse métallique s'élève maintenant à $84,000,000, $28,000,000 en certificats d'or et $5,000,000 en billets. Après le paiement du semestre il restera en caisse $58,000,000 en or.

Nouvelles Diverses.

New York, 21—Cinq canonnières espagnoles sont arrivées de Mystic sous l'escorte d'un cotre du revenu. Le yacht Anna a été mis en surveillance.

Le Père Hyacinthe reste fort tranquille. Le clergé catholique semble moins s'occuper de sa présence que le clergé protestant.

New York, 21 octobre—Jay Gould, dit le Daily Sun, a été traduit ce matin devant le grand jury, et interrogé sur l'affaire de l'or. Par suite de ses dépositions, le général Butterfield, sous trésorier à New York, et A. R. Corbin, beau frère du président Grant, ont été mis en accusation pour complot.

Louisville, 21 oct—Une dépêche spéciale de Nashville annonce que Johnson a obtenu 56 voix au quatrième tour de scrutin. La majorité est de 52 voix.

Memphis, 21—Le Conseil des Aldermen a confirmé sa décision d'hier relativement aux actions des Little Rock R R.

Nashville, 21 oct—La Législature a voté quatre fois aujourd'hui. Au dernier tour de scrutin, Johnson a eu 48 voix et Ethridge 31. Voix diverses 24. Johnson n'a besoin que de 1 voix pour être élu.

New York, 21 oct—Le World publie aujourd'hui le passage suivant d'une lettre adressée par Mrs Grant à Mrs Corbin:

"Mon mari est très inquiet de vos spéculations. Il essaie de ne pas être influencé par elles, mais je crains qu'il ne le soit. Une autre raison pour les terminer est que le cabinet s'occupera prochainement des affaires cubaines et que la décision de notre gouvernement influera sur le cours des bonds."

L'adresse de la lettre est écrite de la main du Président.

Le même journal dit que Corbin a reçu de Grant une couverture de $12,000 pour spéculer sur les bonds; il fait l'historique des transactions et publie de nouveaux témoignages d'après lesquels le Président est impliqué dans l'affaire. Corbin et Butterfield étaient engagés dans des spéculations sur l'or.

Le World affirme que Mrs Grant a réalisé de grands bénéfices, dont le montant a été placé en propriétés foncières.

Wilmington, 21—Les officiers de Cuba ont été jugés aujourd'hui. La Cour rendra demain son arrêt.

Marchés Européens.

Liverpool, 21 octobre—Coton languissant et en baisse de 3,16d. Uplands 12. Orleans 12 1/4. Ventes 8000 balles.

Londres, 21 oct—Consolidés 93 1/8 à 93 1/2. Bons 87 7/8.

Le Hâvre, 21 oct—Coton calme et sans changement.

Marchés américains.

New York, 21 octobre—Coton lourd et décidément en baisse. Ventes 2 800. Middling 26 3/8.

New York, 21 octobre—Gouvernements fermes. 5-20 de 1862, 120 1/4. Sécurités du Sud languissantes. Or actif 130 3/4. Actions fermes.

Memphis, 21—Coton faible. Middling 24 1/4. Arrivages 895 balles. Exp. 862.

Charleston, 21—Coton calme et moins ferme. Middling 25 1/4. Ventes 300 balles. Arrivages 1369 Exp., cabotage 941.

Savannah, 21 oct—Coton calme, Middling 25 1/2; ventes 4000 balles; Arrivages 2164 balles; Exportations 1000 balles.

Mobile, 21—Coton languissant. Prix nominaux. Middling 24 1/4 à 24 1/2. Ventes 600 balles. Arrivages 476. Exp. 191.

Louisville, 21 — Coton inactif. Middling 27 1/2. Tabac; Ventes 72 boucauts. Prix $6 80 à 21 00.

Cincinnati, 21 octobre—Farine de famille 5 50 à 5 75. Blé 1.10 à 1 15. Maïs en épis 85. Avoine 50 à 56. Seigle 90 à 95. Coton languissant Middling 25 1/2. Tabac, ventes 139 boucauts, prix $8 00 à 21 00. Whiskey 1.15. Porc 31.00. Graisse 17 1/4 à 17 1/2. Viandes en grenier, Epaules 15. Côtés 18. Bacon languissant, Epaules 16 1/2. Plats côtés 19 1/2 à 19 3/4, Porc $9 50 à 10 25. Beurre 30 à 35.

St Louis, 21 octobre—Farine superfine $4 50, Blé, printemps 2de qual 88 à 90. Maïs 75 à 85. Avoine 43 à 50. Seigle 75 à 78. Whiskey 1.15. Porc $30.00 à 30 50. Viandes au grenier en baisse. Bacon, Epaules 17 à 17 1/2. Côtés 20 à 20 1/4. Graisse 17 1/2.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 21—Descendu: New York, à 8 h. A. M. Lady Gay, à 9 h. A. M. La rivière baisse lentement.

Louisville, 21—Rivière stationnaire: 3 pieds 8 pouces.

Memphis, 21 octobre—Montés: Mary Duvage, Mary Houston, City of Alton—Descendus: Commonwealth, Virginia 12, Era, Hamilton.—Temps nuageux et frais. La rivière baisse.

Nouvelles des Passes.

Passe à Loutre, 21 oct, 6 P. M.—Arrivages: brick Clara, de Boston, à G A Fosdick & Co. Pas de départs. Brise S O., fraîche.

Passe du Sud Ouest, 21 oct, 6 P. M.—Baromètre 29.75. Brise S.O., légère. Arrivages: brick Maria Rosa, de la Havane, sur lest, à Polg Bros; barque Palmas, de Marseille, à W. B. Guddendorf; trois-mâts Sorrento, de Liverpool, à Hunter & Co.

Départs: steamer Austin et Morgan. Sortant steamer Circassian.

(Dépêches d'hier soir.)

San Francisco, 20—Le duc d'Edimbourg, fils de la reine d'Angleterre, a été reçu à Yeddo par le Mikado. De grandes fêtes ont été données en l'honneur de son A. R.

Le duc est parti pour Pékin. Il voyage en simple particulier, l'Empereur de Chine ayant refusé de lui faire une réception officielle.

Une tentative d'assassinat a été commise sur la personne du ministre d'Angleterre à Yeddo.

Un daïmo puissant, nommé Todo, a été assassiné.

On annonce que le prince Satsuma et un autre puissant seigneur sont en querelle, et que la guerre est sur le point d'éclater.

Bon nombre d'exécutions ont eu lieu récemment à Yeddo.

Le navire Flying Scud, parti de Yokohama le 17, a sombré dans un typhon. On craint que tout le monde qu'il avait à bord n'ait péri.

San Francisco, 20 oct—Les retours des élections judiciaires sont favorables aux démocrates.

Le steamer "Sierra Nevada," parti le 16 septembre pour——s'est perdu. Les passagers ont été sauvés.

Le steamer "America", est arrivé de Hong-Kong, ayant à bord un grand nombre de Chinois.

Washington, 21—Certaines personnes qui ont des relations personnelles avec la plupart des membres de la Législature du Tennessee, pensent que Johnson ira à six voix du chiffre de la majorité nécessaire pour l'élection; mais que son succès est impossible. On considère Etheridge comme hors de combat.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.
ASSEMBLEA GERAL EXTRAORDINARIA.
Os socios [illegible] 24 do corrente [illegible]
Por ordem do Snr. Presidente.
22 de out—8f J. M. DUTRA, Secretario.

ANCIEN ET EFFICACE.
PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.
LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr. C. McLANE,
POUR LA MALADIE DE FOIE.
La plus grande découverte médicale du siècle.
Des millions de malades en chantent les louanges.
Toutes les familles et chacun devraient en avoir.
SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?
Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?
Avez-vous la constipation?
Avez-vous des aigreurs?
Avez-vous une mauvaise haleine?
Avez-vous les mains et les pieds froids?
Avez-vous la fièvre en frisson?
Avez-vous des palpitations de cœur?
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous une interruption des menstrues?
Avez-vous des vomissements?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?
Avez-vous des éblouissements?
Avez-vous une peau jaune et décolorée?
ANCIEN ET EFFICACE
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE
Avez-vous des coliques ou la diarrhée?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.
On en vend dans le monde entier.

MARIÉE à l'église catholique de Bouligny, le 20 de ce mois, Mlle PAULINE PEREZ, à M DOMINIQUE BAGET, tous deux de France. 22 oct

SERVICE FUNÈBRE
Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu ETIENNE ROBICHAUX sera célébré à l'église Ste Marie, vendredi, le 22 courant, à 7 heures A. M. Les parents et amis des familles Bonzerot et Robichaux sont priés d'y assister, sans autre invitation. 20oct—3

TAPIS. TAPIS.
ELKIN & CO.,
168........RUE DU CANAL........168
(En face du Christ Church)
Appellent l'attention des acheteurs sur leurs TAPIS VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN
de nouveaux genres; [illegible] TOILES cirées de toutes largeurs, STORES à nouveaux dessins, CORNICHES, FLÈCHES et BANDES DORANTS de cheminées, NATTES et DESSOUS de table.
ETOFFES à rideaux, GUIMPES, etc. [illegible] Qu'ils offrent au plus BAS PRIX.

ENGRAIS DE STERN.
Correspondance.
[illegible] Place Jackson [illegible] THOMAS WALLACE, Jardinier de ville.
A Messieurs Louis Stern & Bro., au No 16 de la rue de Chartres.
[illegible] GEORGE W. PALMER. Covington, Lne, 7 octobre 1869. 21 oct—2—vgo

Association Charitable pour le Tombeau Appartenant au Bataillon d'Artillerie.
En vertu d'une résolution de la direction, les Membres de cette association sont convoqués en assemblée générale qui aura lieu DIMANCHE 24 du courant, à midi, [illegible] D. AUGUSTIN, Président.

Bureau de la Société d'Assurance Mutuelle de Secours et de Bienfaisance de la Louisiane
Au No 120, de la rue Carondelet.
Nlle Orléans, 22 octobre 1869.
LES Membres de cette Société sont informés de la mort de JOHN WIEBELT, membre de cette Société [illegible] H. W. YAUNG, Secrétaire.

Magasin de lainages de Dieter,
RUE DU CANAL, COIN CARONDELET.
ETABLI EN 1841.
NOS clients sont priés de se rappeler que nous venons de recevoir NOUVELLES MARCHANDISES qui complètent notre stock et qui se compose de laine de Berlin, broderies, laine à tricoter et laine anglaise, coton allemand et anglais, [illegible] tout ce qui se rattache aux travaux d'aiguilles.
22 oct—22 1t 6

AVIS
ON demande un bon jardinier. S'adresser à F. A. RACHLER, pharmacien, encoignure Royale et Esplanade. [illegible]

AVIS.
MADAME MÔME AMÉLIE L'ARCHEZ, de Saint-Savignan (Charente Inférieure, France), est priée de bien vouloir s'adresser au No [illegible] rue [illegible] chez M. Bonnet, pour son cousin, Alphonse Guillot. 22 oct—2t

CUISINIÈRE ET BLANCHISSEUSE
ON a besoin d'une femme pour faire la cuisine et blanchir pour trois personnes. S'adresser au No 37, rue des Remparts, près de la rue de la Douane. 22 oct—1t

COMMIS PHARMACIEN.
UN élève en pharmacie, bien recommandé, trouvera de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 22oct ☞

Assemblée des Citoyens.
UNE assemblée des contribuables et de ceux qui paient licences, des propriétaires et des citoyens intéressés à l'inauguration de réformes dans le gouvernement de la ville et dans les affaires publiques aura lieu le SAMEDI, 23 du courant, à sept heures du soir, au Théâtre National, au coin des rues Baronne et Perdido. 17 oct—6

ALFÉNIDE!
20 DOUZAINES seulement de COUVERTS de la célèbre maison Christofle. GARANTIS.
CUILLERS à Café, à Potage et à Ragoût.
TRUELLES à Poisson;
CUILLERS à Grog.
—Aussi—
50 DOUZAINES COUVERTS RUOLZ (Garantis), à 9 la douzaine,
Ce qui s'est toujours vendu $25 à $30,
Chez LION & PISSARD,
Nos 151 et 153 Rue du Canal,
21 oct—3f (A côté de Holmes).

DEMANDE.
UNE bonne cuisinière et femme de ménage pour deux personnes trouvera de l'emploi en s'adressant au No 100, rue de Chartres. 21 oct—3f

FER EN BARRES ET EN FEUILLES,
FEUILLES DE FERBLANC,
FEUILLES DE CUIVRE,
ACIER, CHARRUES,
PIOCHES, HACHES,
CHAINES, FERS A CHEVAL,
Do POUR MULETS,
CLOUS, CLOCHES,
MOULINS A GRU,
ETC., ETC., ETC.
A bas prix
B. J. WEST.
21oct—6f 119, 121, 123 et 125 rue Magazine.

POOLE & HUNT,
FABRICANTS DE MACHINES A VAPEUR, CHAUDIÈRES, &c.,
Baltimore.
Agent, B. J. WEST.
21oct—6f 119, 121, 123 et 125 rue Magazine.

JE SUIS MAINTENANT PRÊT A REMPLIR LES ORDRES qui me seront adressés pour le MOULIN A GRU d'habitation, patenté et amélioré de Felton et pour le MOULIN à DÉPOUILLER et à ÉGRENER LE MAÏS en même temps (Corn Cob and Shuck Crusher combined).
B. J. WEST,
21oct—6f 119, 121, 123 et 125 rue Magazine.

PLANTEURS SUCRIERS,
ATTENTION!
JE viens de recevoir un MOULIN A CANNES, au complet, avec pompes de bagasse et de cannes, qui peut rouler quatre boucauts dans les vingt-quatre heures. Je peux le mettre en état de fonctionner en quatorze jours à dater du moment de son arrivée sur l'habitation. J'ai également des Chaudières qui sont adaptées.
THOS. E. BODLEY,
Au No 9 de la rue Perdido, Nlle-Orléans.
1 oct—3f PP—V&C

Second Grand Bal
Paré, Masqué, Travestié avec insignes,
—Donné par le—
CONCLAVE IONIE NO. 11.
S.·. W.·. M.·.
A LA SALLE DU "DEUTSCHE COMPANY,"
Encoignure Bienville et Passage de la Bourse,
Au Bénéfice du Fonds destiné à l'achat d'une TOMBE,
SAMEDI, 27 Novembre 1869.
DIRECTEURS:—Hon. Alex. Dimitry, Passé Grand Chef.—M. A. Calongne, Passé Grand Chef.—Hon. Anthony Sambola, Suprême Chef.—W. F. Fitzgerald, Grand chef.—A. L. Tissot, J. R. Ducros, Richard Lambert, M. T. Ducros, H. Castellanos, Docteur Bayon.
COMITÉ D'ARRANGEMENT.—Ellacin Lévy, Président;—Octr. E. Bobler, E. A. Louis, Léon Faisans, V. Schebo, A. L. Tissot, A. Pons.
COMITÉ D'INVITATION:—E. A. Louis, Président;—T. Nunez, A. Dumaine, J. R. Ducros, E. Welshan, A. Hebrard, A. Pons.
COMITÉ DE RÉCEPTION:—J. M. Cressy, Président;—E. Mondiegt, J. Lied, A. Molte, J. Lafaple, H. Vanquelin, S. Arcouit, R. Lambert, Maldonet, Muret, Vanier.
COMMISSAIRES.—Michel George, Président; Michel Pons, B. Bambier, E. Giapin, Scie Bossydet, A. Turo, P. D [illegible], André Pons.
Les Invitations pour Dames peuvent s'obtenir en s'adressant aux endroits suivants:
M. A. Calongne, chez A. D. Grieff, [illegible] Vieille-Levée.
A. Louis chez Danziger, 163, rue du Canal.
G. Bahier, chez M. Norty, 7 rue du Camp.
E. Levy, Bureau de la Renaissance, 35 rue Conti.
Léon Faisans, 88, rue St Philippe.
Les propriétaires pour tenir la barre, le restaurant et le vestiaire seront reçues par tous les membres du comité d'arrangement jusqu'au 21 novembre.
Il ne sera pas donné d'invitations pour dames après le 25 novembre.
PRIX DU BILLET, $2 00.
21 oct 21 oct au 27 nov

MAISON
J. GALINIER,
No 101 Rue Royale, No 101
(ENTRE ST LOUIS ET CONTI)
De retour de mon voyage à Paris et ayant reçu toutes mes marchandises par les derniers arrivages, j'informe mes clientes et les dames de la Nouvelle-Orléans que je serai prête à recevoir leur visite, Jeudi, 21 Octobre courant.
Toutes les marchandises ont été choisies par Madame Galinier.
L'assortiment se compose de—
Fleurs—Rubans—Velours—Satins—Blondes—Tulles—Crêpes—Ceintures—Gaze Dona-Maria.
Un grand choix de PLUMES dans tous les genres. CHAPEAUX MODÈLES provenant des maisons de Paris les plus renommées.
[illegible] J. GALINIER

Magasin de Tapis,
Au No 17 de la rue de Chartres,
NOUS avons le plaisir d'annoncer que nous venons de recevoir TAPIS moquette, Wilton, velours, Bruxelles [illegible]
[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

DEMANDE DE PLACE.
UN PHARMACIEN, de la Faculté de Montpellier [illegible] S'adresser à M. LAURENT, pharmacien, rue Rateau, N [illegible] Marseilles.

AVIS
UNE assemblée générale des actionnaires de la Compagnie [illegible]
D. POCHELU, secrétaire

AVIS.
LES Actionnaires de la Société d'Opéra de la Nouvelle-Orléans [illegible]
EMILE WILTZ, Secrétaire.
Nlle Orléans 16 octobre 1869. 17 oct—6t

Avis aux Consignataires.
☞ Le steamer SAXONIA, de la Compagnie Allemande du Nord, commandant MAYER, parti de Hambourg et du Havre, est arrivé [illegible] Jeudi, 21 du courant. [illegible]
WILLIAM RUFFERT & Co.
Au No [illegible] Commerce.

Vache trouvée,
Est entrée chez le soussigné le 15 de ce mois, une VACHE laitière du Kentucky. Le propriétaire peut venir la réclamer en s'adressant au soussigné, en prouvant sa propriété et en payant les frais.
JEANNOT
Beau frère de l'Economie, en face du City Park
21 oct—3f

EAU DE VIE J. J. P.

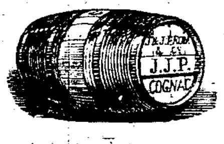

LE soussigné, seul agent de la maison J. & J. PROM & Co., donne avis au commerce et aux amateurs de bonnes liqueurs, qu'il a en magasin un stock de la célèbre marque de J. J. P. Vieille Eau-de-Vie, qu'il vendra à prix réduit soit en futaille ou en dame-jeanne, à la convenance des acheteurs.
Aussi, 4 quarts [illegible] de douze bouteilles [illegible] Cognac de 1795, un article supérieur. A vendre par A. C. TREMOULET,
29oct—6f No [illegible] Vieille Levée.

Guérison Radicale.
LE soussigné possède le moyen de guérir la dyssenterie, même chronique, après cinq jours de traitement. Il guérit aussi les plaies réputées incurables, et les panaris après quatre ou cinq jours de traitement. L'extrait des cors [illegible] guérison radicale. Il sollicite respectueusement le patronage du public.
Consultations, de 1 heure à 3 heures, pour les indigents [illegible]
J. PALOUS
[illegible] Douane, au 1er.

J. F. DITTRICH,
ARMURIER.
82........RUE DE CHARTRES........82
A l'honneur d'informer les chasseurs qu'il vient de recevoir un bel assortiment de ses fusils à deux coups, provenant des meilleures manufactures d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Le public trouvera aussi dans son magasin un assortiment complet d'armes à feu de toutes espèces. Réparations faites à bas prix et garanties. 20oct—3m

AVIS.
M. SAIET annonce à ses amis et au public qu'il est de retour d'Europe avec un bel assortiment
D'ARMES A FEU
DE SA FABRIQUE
de même que de ses cheminées de fusil si avantageusement connues des chasseurs et qu'il offre à des prix modérés.
22 août—3m 198 Chartres.

Fusils! Fusils!!
20........RUE TOULOUSE........20
Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs de chasse et aux marchands de la campagne qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment de fusils de St Etienne, [illegible]
ALEX. FUCHS.
1er sept—2m 20 rue Toulouse.

En débarquement du steamer SAXONIA.
3 boîtes opium de Smyrne, première qualité. A vendre, en douane et en entrepôt, par E. J. HART & Co.
20oct No 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Avis aux jardiniers et aux planteurs
Graines de jardinage, de Landreth.
Récolte de 1869.
Le soussigné a, en magasin, un grand assortiment complet de graines de jardinage d'automne et d'hiver sur lequel il appelle l'attention de ses amis et du public.
On trouvera également chez lui du fort lot d'oignons et d'oignons de Bisson. Les marchands de la campagne peuvent s'y procurer des paniers par douzaines, centaines et mil lots, pour la détail.
B. HAFNER, au No 105 de la rue St-Charles, en face du théâtre St Charles. 29juill—6m

Chemiserie Elégante,
57, rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
CHEMISES sur mesure, coupées d'après les dernières modes de Paris.—Prix modérés.
F. COBLENTZ & CO.
Caleçons et Gilets de flanelle sur mesure.
22 sept 3m D Mer V

CHEMISES DU HAVRE!!

Aux Cent Mille Paletots,
197, 199 & 201—Vieille-Levée—197, 199 & 201
MICHEL LION informe ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de
CHEMISES DU HAVRE!
Egalement: Chemises pour pompiers, dites (double breast'ed) et garanties imperméables, provenant de la célèbre manufacture de M F. Lauteu, ayant obtenu le premier prix à la dernière exposition internationale maritime du Havre. 16 oct—6f

FABRIQUE DE CANDI.
Une des plus Grandes Fabriques du Sud est exploitée par
NORMAN & REISS,
121 & 123, rue de la Vieille-Levée, 121 & 123
Ils y fabriquent constamment
Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candie à la crème,
Toute espèce de Candie nougats,
Candis Star,
Cand. anise (Horehound)
Candi tressé,
Candi d'or,
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats
Gommes,
Bonbons fins.
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX fines et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Capsules de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Roses
Fleurs de toute genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.,
Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.
MACARONI
Fabriqué journellement et garanti FRAIS, toute espèce de Pâtes, telles que—
Vermicelli,
Macaroni,
Spaghetti,
Lasagnetti,
Tagliarini.
EPICES.
Canelle moulue,
Poivre moulu,
Clous de Girofle moulus,
Muscade moulue
Gingembre moulu
EXTRAIT DE CAFÉ
Ils fabriquent continuellement le célèbre Extrait de Café
Café pur moulu, Café grillé.
Garantis FRAIS, à la vente en tout temps.
NORMAN & REISS
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

CHANGEMENT DE LOCAL
F. R. JUSTUS,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
—DE—
Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds,
A transféré son magasin du No 22 de la rue du Canal
—AU—
No 178 DE LA RUE DU CANAL
(Près Dauphine et Bourbon)
Il a constamment en grand assortiment de
Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds,
[illegible] Véritable Bon Marché

Aux Planteurs Sucriers.
THERMOMÈTRES Saccharimètres et tubes en cristal employés par les raffineurs de sucre [illegible]
C. DUHAMEL,
No 111 rue du Canal.
POUR LE THÉATRE.—Le plus grand assortiment de JUMELLES avec les dernières améliorations. Chez C. DUHAMEL,
No 111 rue du Canal.

J. DE CORTE
TAILLEUR-MARCHAND.
ARRIVÉ récemment de Paris, annonce au public qu'il a ouvert un magasin au No [illegible] rue Royale, près Canal, en face du Merchants' Exchange [illegible]

Propriétés à louer ou à vendre.

A LOUER.
Les deux étages supérieurs de la maison [illegible] rues St Pierre et Royale [illegible]

A LOUER.
LA JOLIE RÉSIDENCE No [illegible] entre Dauphine et Bourgogne. S'adresser au No [illegible] de la rue St. Louis.

A Louer.
UNE jolie maison à étage, située rue Dumaine No [illegible] entre les rues Tonti et Rocheblave, [illegible] S'adresser à M. N. Frechou, No [illegible] rue Poydras entre Baronne et Franklin.

A Louer.
Un APPARTEMENT composé de deux belles chambres, cabinet et cuisine, rue Royale No [illegible] entre Toulouse et St. Louis. S'adresser [illegible]

A Louer.
La belle MAISON No 149 rue St Louis, entre Rampart et Bourgogne (ancienne demeure de J. M Catalier.) S'adresser à C. MADUEL, exécuteur, No [illegible] rue de la Commune.
14 oct—15t

A VENDRE.
A VENDRE pour cause de changement de domicile L'INSTALLATION DU MAGASIN DE LIQUEURS [illegible] Chartres et Jefferson. Pour les informations, s'adresser sur les lieux.

A VENDRE.
La maison en bois, à étage No [illegible] de la rue de l'Esplanade [illegible] S'adresser à H. M. ROBINSON, Nos 22 et 24 rue Commune [illegible]

A LOUER.
Le vaste édifice à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.
S'adresser au bureau de M C Dufour, No 81 rue Bienville.

A LOUER.
LE MAGASIN No [illegible] rue Vieille Levée, près des BLUE STORES.
S'adresser à J. AVET, 124, rue Gravier

A LOUER
Le vaste magasin en briques, No [illegible] rue de la Douane, traversant jusqu'à la rue Crossman. Pour les conditions, s'adresser à P. J. Pavy & Co, No [illegible] rue Carondelet.

A LOUER.
Une belle maison rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, avec cuisine, hangar, grande cour, jardin et remise faisant face à la rue St-Pierre. S'adresser à H. J. PEIRE, No 6 rue Toulouse.

HOTELS, RESTAURANTS, CAFES

CHANGEMENT DE LOCAL.
Pension Française,
43..........Rue Bourbon..........43
Mme DENISE
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle vient de transférer sa pension de la rue Dumaine, au No 43 rue Bourbon (ancien local du Club Marchand), [illegible]
Déjeuner à 9 et 10 heures.
Dîner à 3, 4 et 5 heures. 3oct—3m

Hôtel St-Charles.
CET Hôtel a été peint et mis en parfait état dans le courant de l'été. Il sera ouvert LUNDI, 4 OCTOBRE 1869. O. E. HALL.

Restaurant de Paris,
32 rue Bienville,
OSCAR LEUREY, Propriétaire.
PHILIPPE FORGET, Gérant.
Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies, bien aérées, pour habitants.

RESTAURANT COSMOPOLITE,
Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix. Les soupers, dîners, repas de noces, etc., y sont fournis sans délai.—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine ou par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
14 mai—1an

BISMARK.
CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est fréquenté tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE,
DE JEUX D'ECHECS,
DE CARTES,
DE DOMINOS, ETC.
Concert tous les soirs.
Restaurant à la carte 6 mars 1an Mar. JD

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST-CHARLES, NO 19,
Nouvelle-Orléans,
Entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA,
4v 1an Propriétaire

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane
[illegible]
67, 5, 61, 33, 51, 14, 63, 37, 44, 12, 11 [illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie
C. T. HOWARD, Président
Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.
En témoignage, nous apposons notre signature à Nouvelle-Orléans, Louisiane,
ADAM GIFFEN,
JOHN L. LEWIS
F. F. WILDER.
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes
EMPLOYEZ LE
SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL
ET DU
NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ
DE STERN.
LES IN[illegible] [illegible]
NOIR ANIMAL [illegible]
LOUIS STERN & BROS [illegible]

Salon d'Huîtres
—ET—
RESTAURANT
DE
JANZEN,
[illegible]

FABRIQUE DE TABAC
A LA VAPEUR
J. P. SARRAZIN,
Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti
Succursale No [illegible] de la rue de Chartres
Importateurs de Pipes et de tous les articles de Fumeurs
LE soussigné offre aux marchands de la ville [illegible]
Pipes écume de mer [illegible]
TABACS A FUMER
Maryland [illegible]
TABACS A PRISER
[illegible]
Prix très modérés

LIQUIDATION!!
Cessation d'Affaires!!
MAR [illegible]
A 50 POUR CENT
Excellente occasion pour placement de fonds.
[illegible]

Aux Contribuables Délinquants.
[illegible]
Circulaire
Bureau du [illegible]
[illegible]

LE Dr. B. A. POPE
CABINET No 135 DE LA RUE DU CANAL
COIN CARONDELET
ENTRÉE No 1 DE LA RUE CARONDELET

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE
Pour la Machine à Coudre de
Grover & Baker,
Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane
Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
21 août—3m PP

G. L. FEVRE,
148........RUE ROYALE........148
IMPORTATEUR DE
VEAUX VERNIS, [illegible] Chevreaux, Bottines, [illegible] Assortiment complet d'Outils à Cordonnier [illegible]
ELASTIQUE TERRY
Cuir à Harnais, Semelle de Cincinnati et New York. Peaux de Crocodiles vernies.
[illegible]

Aux Cent Mille Paletots
MICHEL LION,
197, 199, 201—Rue Vieille Levée—197, 199, 201
[illegible]
Magasin d'Habillements, Chapeaux, Linge de dessous et Malles, pour hommes jeunes gens et enfants.
MICHEL LION [illegible]
MICHEL LION.
AUX CENT MILLE PALETOTS [illegible]

DRAPS
ET CASIMIRS,
Au-dessous du prix coûtant.
TOUT LE STOCK DE
DRAPERIE
de l'ancienne maison
E. GIRARD & COUTEUX
sera vendu cette saison bien au dessous du prix d'importation.
J'appelle l'attention de tous les amateurs [illegible]

Draperie française
et les engage à venir voir par eux mêmes le reste de mon annonce.
C. COUTEUX,
1er oct—3m [illegible]

Dr. Joaquin B. Roldan,
DE L'UNIVERSITÉ DE LA HAVANE ET ÉLÈVE LIBRE DE LA FACULTÉ DE PARIS.
Spécialités:
MALADIES de femmes et d'enfants, affections de la poitrine et du foie, affections nerveuses et syphilitiques, rhumatismes et fièvre jaune.
Heures de consultation, de 1 à 3 [illegible] No 108, St. Ann et Dauphine.
29sept—1m PP

REÇU de la Havane—Par le steamer [illegible] un bel assortiment des
Meilleurs Cigares de la Havane.
Egalement, en magasin et à vendre, un beau choix d'Articles de Fumeurs
FERNANDEZ & VILLA
8 oct—1mPP Au coin des rues Royale et Douane

CUVES
—ET—
Toute espèce de Travaux de Charpente
LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les batteries, d'installer les magasins etc. J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal, ou au Glass Box 285 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No 245 de la rue du Canal, près Franklin.
15 avril—1an